

Cours blocs intercantonaux – vue d'ensemble des conventions de prestations

Les cours blocs intercantonaux permettent de dispenser, parallèlement à l'enseignement donné dans les écoles professionnelles, une formation spécifique à chaque profession et sont prévus dans chaque plan de formation.

Dénomination	Convention de prestations conclue entre	Durée de validité de la convention de prestations	Nombre de leçons par cours bloc	Tarif par leçon fixé par l'AEPr pour l'année 2020/2021	Solde attribué à l'école professionnelle (forfaits AEPr pour les formations à temps partiel moins les indemnités pour les cours blocs)
Armurier / Armurière CFC	Abteilung Berufsbildung und Mittelschule du canton d'Argovie et BE, BS, FR, GR, JU, NE, OW, SG, SH, SZ, TG, UR, VD, ZG, ZH	01.01.2015 - 31.08.2018 avec possibilité chaque fois d'une reconduction tacite de deux ans	Deux cours blocs de 40 leçons chacun (= 2 leçons annuelles) 160 leçons repartis sur 4 semestres (40 leçons par semestre). Les cours s'effectuent lors de la 2 ^e et de la 3 ^e année d'apprentissage.	CHF 970.-	CHF 5'860.- * (CHF 7'800 – CHF 1'940.-) * = à l'exception des cantons de SG et de ZH qui ne sont pas membres de l'AEPr et dont les tarifs sont fixés par la Direction de l'instruction publique
Coutelier / Coutelière CFC	Amt für Berufsbildung du canton de Saint-Gall et AG, AI, AR, BE, GE, GL, GR, NE, SH, SZ, TG, UR, VD, VS, ZG, ZH	01.01.2018 – 31.07.2021 avec possibilité chaque fois d'une reconduction tacite de deux ans	Un cours bloc de 40 leçons chacun (= 1 leçon annuelle)	CHF 970.-	CHF 6'830.- .* (CHF 7'800 – CHF 970.-) * = à l'exception des cantons de SG et de ZH qui ne sont pas membres de l'AEPr et dont les tarifs sont fixés par la Direction de l'instruction publique

Gestionnaire du commerce de détail CFC, groupe de branches Services : connaissances générales de la branche	Office de l'enseignement secondaire du 2e degré et de la formation professionnelle du canton de Berne et AG, AI, AR, BL, BS, FR, GE, GL, GR, JU, LU, NE, NW, OW, SG, SH, SO, SZ, TG, TI, UR, VD, VS, ZG, ZH, FL	01.08.2017 - 31.07.2020 avec possibilité chaque fois d'une reconduction tacite de deux ans	Un cours de 60 leçons réparties sur un semestre durant la 1 ^{ère} année d'apprentissage	CHF 970.-	CHF 6'830.- .* (CHF 7'800 – CHF 970.-) * = à l'exception des cantons de SG et de ZH qui ne sont pas membres de l'AEPr et dont les tarifs sont fixés par la Direction de l'instruction publique
Professions de la technique agricole - mécanicien/ne en machines de chantier CFC - mécanicien/ne en machines agricoles CFC - mécanicien/ne d'appareils à moteur CFC	Office de l'enseignement secondaire du 2e degré et de la formation professionnelle du canton de Berne et AG, AR, BL*, FR, GE, GR, LU, OW, SG, SH, SO, SZ, TI, TG, UR, VD, VS, ZG, ZH*, FL * = sans la profession de mécanicien/ne en machines agricoles CFC	01.01.2015 - 31.08.2018 avec possibilité chaque fois d'une reconduction tacite de deux ans	Un cours bloc comprend 40 leçons (= 1 leçon annuelle)	CHF 970.-	CHF 6'830.-.* (CHF 7'800.- – CHF 970.-) * = à l'exception des cantons de SG et de ZH qui ne sont pas membres de l'AEPr et dont les tarifs sont fixés par la Direction de l'instruction publique

261.421.2-1.2 / 25.02.2020, SBBK